# SOMMAIRE

#### LETTRE DU MAIRE

#### Scolaire Page 3

- Rentrée des classes
- Ouverture d'une cinquième
- Effectif : répartition des classes
- Election des représentants de parents d'élèves.
- Samedis libérés
- Vacances scolaires

### Culturel Page 4

- Comité des fêtes :
  - o Club de jeux
  - o Assemblée générale
  - o Halloween

#### **Urbanisme**

Page 6

- Stationnement
- A.P.R.R

#### **Elections**

Page 6

- Inscription sur les listes électorales

#### Divers

Page 6

- ASSAD RM
- ASSAD 77
- C.N.A.V.
- Recensement de la population

**DECEMBRE 2007** 

- A noter

#### RENTRÉE DES CLASSES

Cartables préparés et crayons taillés



Page 3

#### **PLU**

Réunion publique

Mardi 18 décembre 2007

20 heures

à la salle des fêtes

#### RECENSEMENT DE LA POPULATION

A partir du jeudi 17 janvier 2008, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur.

Page 7

#### HALLOWEEN

Le 31 octobre 2007, le Comité des Fêtes a organisé un aprèsmidi halloween, qui a réuni plus de 80 enfants...



Page 5

#### MAIRIE 2 Route de Villaroche

77550 REAU

**2** 01.60.60.85.55

■ 01.60.60.26.48

⊠ mairie.de.reau@wanadoo.fr

#### Ouverture du secrétariat au public :

Lundi Mardi De 11 h 00 à 12 h 00

Jeudi

De 14 h 30 à 18 h 00

Vendredi

De 11 h 00 à 12 h 00

Fermé le mercredi

#### **BIBLIOTHEQUE** 15 Rue Frédéric Sarazin 77550 REAU

La Bibliothèque est fermée jusqu'à nouvel avis.





# Lettre du Maire

Le Plan Local d'Urbanisme est à la fois un document règlementaire et de planification, qui s'inscrit dans la continuité du Plan d'Occupation du Sol et des documents supra communaux qui s'imposent à nous ; Schéma Directeur de la Région Ile de France et Schéma Directeur de la Ville Nouvelle, tout en mesurant l'impact de certaines orientations déjà validées par le Schéma Directeur de Sénart et intégrées dans l'actuel Plan d'Occupation du Sol, zones d'activités économiques par exemple.

Le PLU que le Conseil Municipal va arrêter, comprend le diagnostic et le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, votés à la majorité par le Conseil Municipal, ainsi que les orientations d'aménagement et le règlement d'urbanisme applicables à chaque zone.

Le groupe de travail constitué du bureau d'études chargé de son élaboration, des maires adjoints et des conseillés municipaux, a validé le projet de PLU qui sera proposé au vote du Conseil Municipal.

Il ne s'agit que du projet, mais il faut bien, au cours de cette élaboration, arrêter un projet pour le soumettre à la population, dans le cadre de l'enquête publique, ainsi qu'aux personnes publiques associées, c'est-à-dire, les instances régionales, départementales, à travers : la Préfecture, la Direction Départementale de l'Equipement, la Direction Départementale de l'Agriculture, les Bâtiments de France, les établissements consulaires...

Les habitants de REAU pourront alors rencontrer le commissaire enquêteur et lui faire part de leurs remarques et de leurs suggestions.

Je voudrais rappeler, peut-être pour les nouveaux habitants, que bon nombre des projets qui apparaissent au PLU, datent de l'approbation du Schéma Directeur de la Ville Nouvelle de Sénart et par là même les communes qui nous entourent. Nous n'avons pas choisi d'être de Sénart, et si nous défendons la qualité de vie à REAU, nous sommes aussi Sénartais.

Je souhaite que le travail de poursuite dans le sens de l'intérêt général en prenant en compte notre nécessaire développement qui s'est imposé à REAU depuis longtemps déjà, mais de manière mesurée, en négociant dossier par dossier, dans le détail, les éventuels effets préjudiciables de ces projets.

Le Maire D.CHENOZ

#### RENTRÉE DES CLASSES

Cartables préparés et crayons taillés, le 4 septembre 2007, 120 enfants ont repris le chemin de l'école.

#### **OUVERTURE D'UNE CINQUIEME CLASSE**

L'effectif ayant augmenté cette année, l'inspection académique a créé un cinquième poste d'enseignant pour notre école.

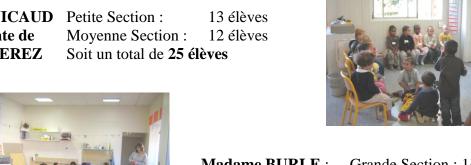
Pour cela, nous avons été contraint d'utiliser la garderie pour y installer la cinquième classe.

De ce fait, la garderie a du être déplacée, en attendant la construction de la nouvelle école qui ouvrira ses portes pour la rentrée de septembre 2008. Celle-ci se déroule matin et soir dans la cantine municipale. Cela a également entraîné la nécessité de recruter du personnel supplémentaire, mais a permis d'assurer la continuité du service.

#### **EFFECTIF**

Avec l'ouverture de la cinquième classe, les effectifs sont répartis de la façon suivante :

Madame NICAUD Petite Section: Remplaçante de Moyenne Section : Madame PEREZ



Madame BURLE: Grande Section: 14 élèves : 6 élèves Soit un total de : 20 élèves

**Madame ROUSSIGNÉ:** C.P.: 6 élèves CE2: 19 élèves

Soit un total de 25 élèves





Madame LEPLARD: CE1:23 élèves

Madame MONTEMBAULT: CM1:14 élèves Monsieur COTTALORDA CM2: 13 élèves

Soit un total de 27 élèves



#### ELECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Nombre d'inscrits: 155 Nombre de votants: 78 Bulletins blancs ou nuls: 11 Suffrage exprimé: 67 Nombre de siège à pourvoir: 5 Quotient électoral: 13,4

<u>Titulaires</u>: <u>Suppléants élus</u>:

- Mme ROZENTALIS - Mme DECK

- Mme LEPRINCE - Mme REGANHA

- Mr AUDUBERT - Mr LOUMI

- Mme SALMON - Mme VALTON

#### VACANCES SCOLAIRES

Noël: du Samedi 22 décembre 2007

au Dimanche 6 janvier 2008

Hiver: du Samedi 23 février 2008

au Dimanche 9 mars 2008

Printemps: du Samedi 19 avril 2008

au Dimanche 4 mai 2008

Eté: Vendredi 4 juillet 2008

#### SAMEDIS LIBÉRÉS

Samedi 10 novembre 2007
Samedi 24 novembre 2007
Samedi 24 novembre 2007
Samedi 19 avril 2008
Samedi 19 janvier 2008
Samedi 19 janvier 2008
Samedi 23 février 2008
Samedi 28 juin 2008

#### CLUB DE JEUX

Vous êtes retraités, jeunes ou moins jeunes, venez nous rejoindre tous les mercredis de 14 heures à 17 heures à la salle de fêtes où des jeux de société vous seront proposés.



Pour tout renseignements veuillez contacter la mairie ou Monsieur HERY au 01.60.60.99.60

#### COMITÉ DES FÊTES

Mardi 17 octobre le comité des fêtes s'est réuni pour son assemblée générale annuelle, au cours de laquelle le rapport moral et le bilan financier ont été approuvés.

Se sont présentés et ont été élus :

Présidente : Mme CONSTANT Nathalie
 Trésorière : Mme LEFFRAY Sylvie
 Secrétaire : Mme DOS SANTOS Carole
 Vice Présidente : Mme FERREIRA Sandra
 Vice Trésorière : Mme VALTON Réjane
 Vice secrétaire : Mme LEPRINCE Peggy

Les autres membres présents ont proposé de participer activement à l'organisation des manifestations et ont rejoint le bureau élu.

Nous remercions pour leur gentillesse et leur disponibilité Mesdames LANTOINE et DUPRE membres actifs bénévoles au sein de l'association depuis de nombreuses années, ainsi que Messieurs LANTOINE et BAUDIN employés communaux pour leurs bons et loyaux services.

### HALLOWEEN

Le 31 octobre 2007, le Comité de Fêtes a organisé un après-midi Halloween, qui a réuni un peu plus de 80 enfants.

Cet après-midi a débuté par plusieurs concours : 1 er : concours du déguisement le plus original

2<sup>ème</sup> : concours du cri le plus effrayant

3<sup>ème</sup>: concours de citrouille

Puis, les enfants ont arpenté les rues de la commune à la recherche de bonbons, qui s'est suivi d'un goûter à la salle des fêtes



## **CONCOURS DE CITROUILLE**







Pour bien finir la soirée, un repas dansant était proposé avec karaoké, où 86 personnes étaient présentes.

Cette soirée s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.





#### **STATIONNEMENT**

Il semblerait que le stationnement soit le sujet de discorde entre voisins.

Nous vous demandons de bien vouloir stationner le plus de véhicule possible dans votre propriété, et de réserver le stationnement sur les trottoirs ou emplacements marqués à cet effet soit pour des invités, familles...

Nous faisons appel à votre civisme et à votre compréhension pour conserver de bonnes relations entre voisins.

#### A.P.R.R.

La société APRR gestionnaire de l'aire de service Galande la Sablière a présenté une demande de permis de construire pour la réabilitation et le réaménagement de cette aire.

Précédemment, cette aire accueillait une station service, le restaurant Mac Donald et une aire de stationnement poids lourds.

Suite à de multiples installations des gens du voyage, les équipements ont du cesser leurs activités.

Par cette demande, la société des autoroutes, propriétaire des terrains, prévoit le réaménagement de l'ancien parking poids lourds en un parc sécurisé, surveillé et clôturé de 100 places.

Cette dernière prévoit la démolition des bâtiments existants (largements dégradés) et la reconstruction d'un bâtiment multiservices (restaurant public et services routiers).

Cet équipement sera accessible uniquement à partir du rond-point.

#### **ELECTIONS**

Pour pouvoir voter à partir du 1<sup>er</sup> mars 2008, vous devez vous inscrire **avant le 31 décembre 2007 en mairie**, muni d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois et de votre carte d'identité en cours de validité.





#### ASSADRM

L'Association de Soins et de Services à Domicile de la Région Melunaise a crée un service de nuit appelé « garde itinérante de nuit » qui est fonctionnel depuis le 10 septembre 2007.

Il s'adresse aux personnes âgées et aux adultes handicapés qui habitent l'agglomération Melun Val de Seine, le secteur de Ponthierry/Pringy et celui de Sénart.

L'objectif est d'apporter un service complémentaire à ceux de jour déjà existant, pour une aide dans l'accompagnement au coucher, à l'écoute, à la sécurisation des biens et des personnes, à la surveillance mais aussi permettre un soutient et un répit pour les aidants.

Pour toute information, vous pouvez joindre l'ASSADRM au 01.64.38.47.17 24h/24 et 7 jours/7.

## Le recensement est utile à chacun de nous Pensez-y!

### Publi-communiqué – 2008

Commune de moins de 10 000 habitants recensée en 2008

#### Toute la population vivant à RÉAU sera recensée entre le 17 janvier et le 16 février 2008

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme RÉAU, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques. Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte. RÉAU fait partie du groupe de communes recensées en 2008.

À partir du jeudi 17 janvier 2008, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee. Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie ou à l'Insee avant le 16 février 2008.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 01.60.60.85.55

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site www.insee.fr à partir de janvier 2009.

# A NOTER



Samedi 15 décembre 2007

Spectacle de Noël

Organisé par l'Ecole de REAU



Dimanche 16 décembre 2007

LOTO

organisé par la Maison de Retraite du Plessis Picard

> à 14 heures à la Salle des Fête de REAU



Dimanche 13 janvier 2008 Galette

Organisé par le Comité des Fêtes

